

Le Bureau s'est réuni le 28 février 2019, sur convocation du Président en date du 22 février 2019.

Présents(es) : F. CHARTREUX, A. HARMAND, J.P. COUTEAU, R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, R. ARNOULD, P. MONALDESCHI G. LIOUVILLE, E. PAYEUR, C. ASSFELD LAMAZE, O. HEYOB, J.L. CLAUDON, K. JUVEN, C. THERMINOT, P. HENNEBERT, D. PICARD

Excusés(ées): J.L. STAROSSE, L. GUYOT

Procuration : L. GUYOT a donné procuration à J. BOCANEGRA

BU2019-10 – ENVIRONNEMENT (8.8) - DEMANDE DE SUBVENTION ADEME 2019 CONCERNANT LES TRAVAUX DES PLATEFORMES DE DCHETS VERTS DE PROXIMITE

La création et le déploiement des plateformes de déchets verts de proximité (modèle Dommartin-Lès-Toul) est sur le point d'être lancé en débutant par celle de Bois-de-Haye. L'ADEME qui avait indiqué en 2018 que ce type de projet n'était plus éligible aux subventionnements a proposé tout dernièrement d'étudier la possibilité d'apporter son concours financier (subvention) via le fonds « Chaleur » car les orientations retenues en matière de valorisation énergétique des déchets recueillis (bois/énergie et méthanisation) pourraient le permettre.

La présente délibération porte donc sur une demande de subvention auprès de l'ADEME 2019 pour ce programme de travaux.

En 2016 une étude d'optimisation des sites de dépôts en proximité des déchets verts du territoire en complément à l'étude du Pays Terres de Lorraine sur les gisements de Biodéchets (BE ANETAME) a été réalisée.

Suite à cette étude, qui a mis en évidence la nécessité de revoir l'aménagement des sites, les solutions permettant d'apporter des solutions en proximité réparties sur l'ensemble du territoire ont été privilégiées (modèle équivalent à la plateforme de Dommartin-Lès-Toul). Par ailleurs, l'étude a montré l'intérêt de cette solution (2 bennes + 2 quais) en termes de **valorisations énergétiques possibles** car elle permet de mettre en œuvre une séparation des flux des déchets verts : parties ligneuses et non ligneuses. Dans ces conditions, la partie non-ligneuse (tontes et feuillages) peut être valorisée en méthanisation et la partie ligneuse (bois et gros branchages) peut être transformer en plaquettes pour une valorisation « bois/énergie (en chaufferie).

Suite à la fusion CCT et CC2H, la réflexion est élargie en 2017 à tout le territoire de la communauté de Communes Terres Tolloises et le besoin de maillage a été défini à hauteur de 10 à 12 plateformes de proximité à consolider ou créer.

Compte tenu des montants supérieurs aux estimatifs initiaux, lors des orientations budgétaires 2018 et 2019, il a été retenu de déployer la moitié des plateformes et de faire le point à mi-programme pour vérifier la nécessité de poursuivre ce programme d'investissement. Une priorisation est prévue en fonction de la population concernée par le projet. Par ailleurs, il est précisé que le niveau de finition des plateformes pourra être adapté à la fréquentation envisagée ou prévisible.

La réalisation de ses plateformes a fait l'objet de nouveaux chiffrages en 2018 qui montrent le coût unitaire prévisionnel d'une plateforme peut varier entre 100 000 € HT et 160 000 € HT en fonction du site d'implantation (adaptation au sol) et du niveau de finition retenu.

L'ADEME pourrait financer jusqu'à 30% des travaux envisagés.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décline ainsi :

DEPENSES	Montants HT	RESSOURCES	Montants HT	%
Phase 1 : Travaux 2019-2020 Création de 5 à 6 Plateformes de déchets verts de proximité	750 000,00	Subvention ADEME :		
		<i>Subvention ADEME Phase 1</i>	225 000.00	15.00
		<i>Subvention ADEME Phase 2</i>	225 000.00	15.00
Phase 2 (optionnelle) : 2020 - 2021 Création de 5 à 6 Plateformes de déchets verts de proximité	750 000,00	Financement de la collectivité :		
		<i>Fonds propre Phase 1</i>	525 000,00	35.00
		<i>Fonds propre Phase 2</i>	525 000,00	35.00
TOTAL	1 500 000.00	TOTAL	1 500 000.00	100.00

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'ADEME (demande subvention) pour le projet tel que décrit ci-dessus et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.